

Droit de préemption applicable

05/05/2023 17:02:40

OPIE ORIGINALE

Nos/Réf: 03497RH00523STE Terranota Rhône

Collab.: Adresse Générale

Vos/Réf : 20220036 - CERA / SAHOULI / 07036GRAF0523RHO
Pro/Acq : SAHOULI Hacène - SELMANI epouse SAHOULI Ferroudja

Adresse: 2 rue Jacques Brel MARSEILLAN (34340)

Ref Cad: DY 150, DY 153 pour 15773m2

Lots: 174 (villa type T1), 78 (place de stationnement)

Dans le cadre du dossier visé en référence, nous vous précisons que les biens sont inclus dans :

DPU simple (L211-1 à L211-2 du CU)

N'est pas soumis au droit de préemption urbain renforcé N'est pas compris dans une zone de préemption délimitée au titre des Espaces Naturels Sensibles des départements

DP fonds de commerces (L214-1 du CU)

Zone: UCp

Vous avez décidé de ne pas nous confier vos formalités de préemption. Nous considérons donc, s'il y a lieu, que vous vous chargez de cette formalité.

RAPPEL:

Si le bien est situé:

- en zone A, N, en zone non constructible d'une CARTE COMMUNALE, RNU *:

ATTENTION SAFER POSSIBLE

(* ou cas particulier à vérifier par vos soins)

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions de croire, Maître, en l'assurance de nos sentiments dévoués.

A Saint-Etienne, le vendre di 05 Mai 2023